



GUIDE PRATIQUE POUR LES CONDUCTEURS DE DEUX-ROUES MOTORISÉS À GENÈVE

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE

AOÛT 2017

UNE OFFRE DE STATIONNEMENT EN AUGMENTATION AU CENTRE-VILLE

PLUS DE 1'000 PLACES CRÉÉES DANS LA RUE EN VILLE DE GENÈVE ENTRE 2014 ET 2017

Environ 8'500 places de stationnement en surface, gratuites et illimitées dans le temps, sont mises à la disposition des deux-roues en Ville de Genève. Plus de 1'000 emplacements ont été créés entre 2014 et 2017 sur les deux rives du lac, là où la demande est la plus forte: Cornavin, quartier des Banques, Bel-Air ou quai Général-Guisan. Mais aussi à Carouge, Meyrin, Lancy, Vernier, Thônex, Versoix, Bellevue, Collonge-Bellerive.

Ces places sont créées en complément des places vélos afin de satisfaire tous les usagers.

900 PLACES EN OUVRAGES, DONT 600 DANS 10 PARKINGS DU CENTRE-VILLE GÉRÉS PAR LA FONDATION DES PARKINGS

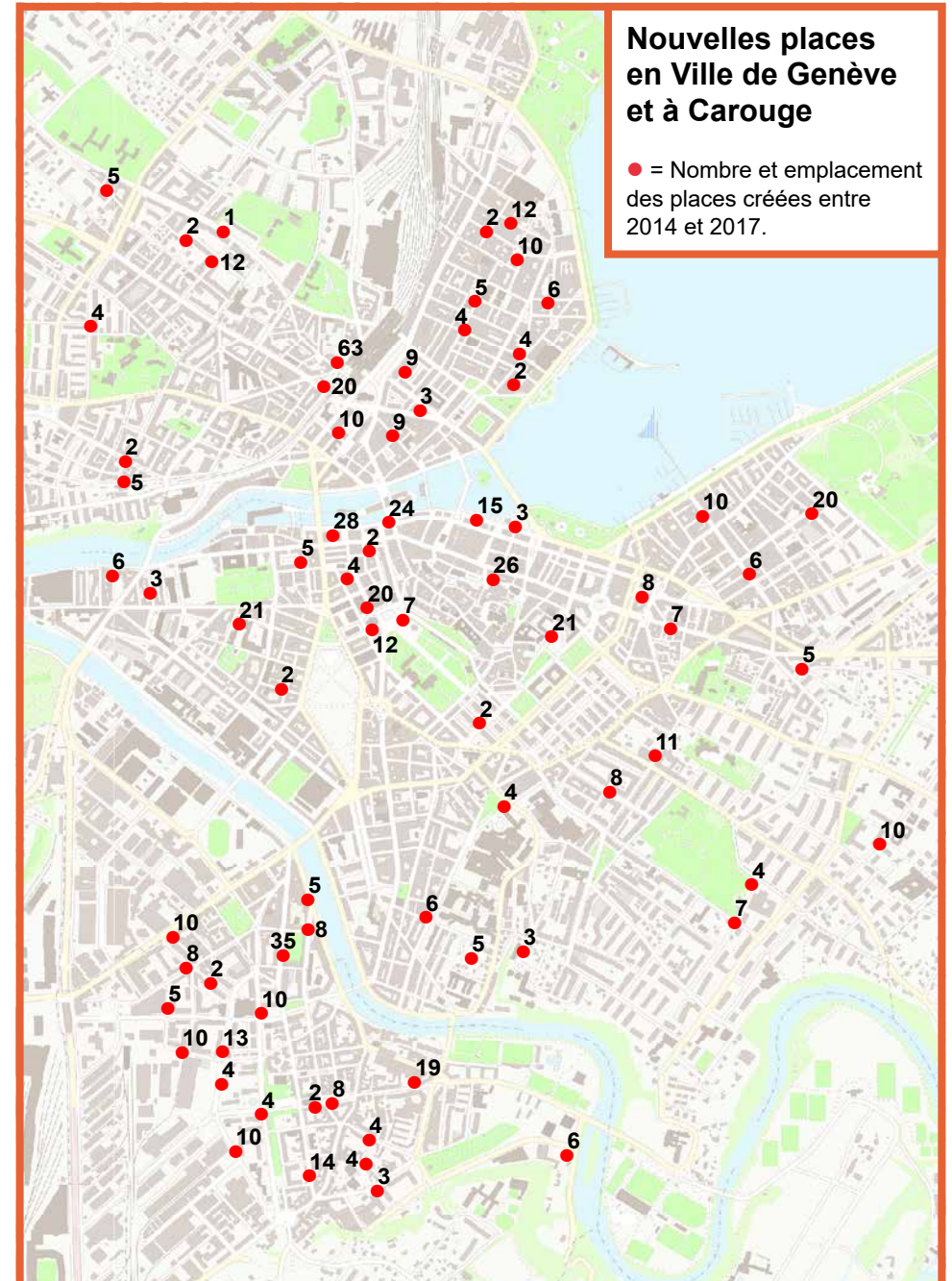
Dont 309 places supplémentaires créées entre 2014 et 2017.



- 1 Alpes
- 2 Cornavin
- 3 David-Dufour
- 4 Gazomètres
- 5 Hôtel des Finances
- 6 Quai Ernest-Ansermet
- 7 Plainpalais
- 8 Saint-Antoine
- 9 Uni-Dufour
- 10 Uni-Mail

Une tarification avantageuse:

- Tarif horaire: CHF 1.- par tranche de 3 heures
- Abonnement mensuel: CHF 44.- TTC
- Abonnement annuel: CHF 484.- TTC
- Abonnement multiparking annuel: CHF 600.- TTC



STATIONNEMENT HORS CASES: VEILLER AU RESPECT DES AUTRES USAGERS ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les deux-roues motorisés sont assimilés à des véhicules automobiles et sont ainsi soumis à la loi sur la circulation routière (LCR) et à ses ordonnances.

À la demande du Canton, autorité compétente en matière de contrôle du stationnement en Ville de Genève, la Fondation des Parkings assure ce contrôle sur la base des règles de stationnement en vigueur, mais avec une certaine tolérance selon les situations (voir tableau ci-dessous). Cette tolérance de fait est cependant soumise au respect des autres usagers et de la sécurité routière.

Ces règles sont également appliquées par la Fondation dans le cadre de contrats de prestations passés avec d'autres communes: Carouge, Lancy, Plan-Les-Ouates et Vernier.

Situation	Objectifs	Cas concrets
MISE EN DANGER	Assurer la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> – rampe d'accès piéton, en prolongement d'un abaissement de trottoir, sur ou en prolongement d'un marquage tactile pour personnes malvoyantes; – si le stationnement empêche tout passage, notamment celui d'une poussette ou d'une personne à mobilité réduite.
CONTRAIRE À LA SIGNALISATION EN PLACE	Respecter les règles d'interdiction	<ul style="list-style-type: none"> – aires de dépose minute (par ex. place de Cornavin); – zones piétonnes et de rencontre; – sur une case ou un emplacement réservé aux personnes handicapées, cars ambulances, taxis ou vélos (exemple: présence d'un panneau de signalisation vertical); – aux abords des passages pour piétons, aux intersections ou lorsqu'une signalétique interdisant l'arrêt (panneau 2.49) est en place.
CONFLIT AVEC LES AUTRES USAGERS	Encourager le respect de tous	<ul style="list-style-type: none"> – sur le trottoir, ne laissant pas au moins un passage d'1,50 mètre; – sur le trottoir empêchant ou gênant l'accès à une automobile stationnée dans une case (ouverture des portières); – aux abords des arrêts des transports publics, empêchant ou gênant la montée et la descente des passagers; – devant les vitrines des commerces.

AUTORISÉ



TOLÉRÉ



TOLÉRÉ



NON TOLÉRÉ



AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ

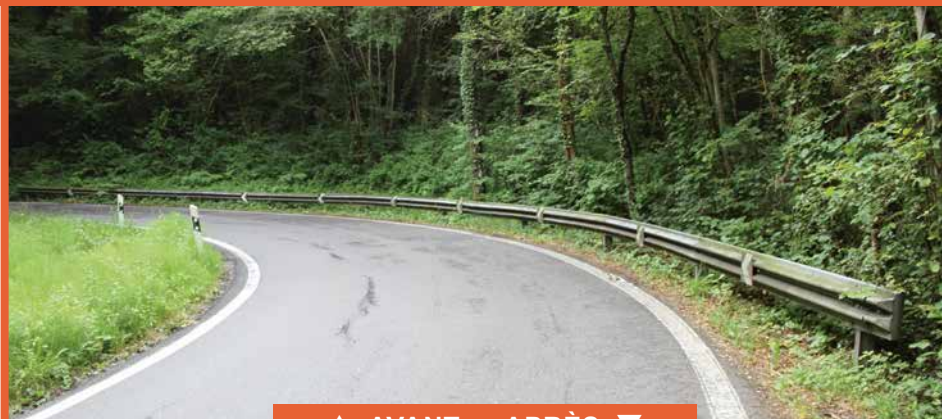
Depuis 2011, un programme d'investissements a été déployé, destiné à équiper les glissières de sécurité de protections motards. Le système de priorisation des sites a été vérifié avec l'étroite collaboration de l'association *Ci-motards*.

Ainsi, entre 2011 et 2016, ce sont environ 4'300 mètres de glissières qui ont été sécurisées (route du Mandement, route de Verbois, route d'Avully, etc.).

Le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture étudie les différentes opportunités quant à l'aménagement de protections motards supplémentaires et procédera, le cas échéant, à leur mise en œuvre.

A noter que sur les 37 km de glissières que compte le Canton, les lieux accidentogènes connus ont été traités depuis fin 2015.

ROUTE DE VALLEIRY

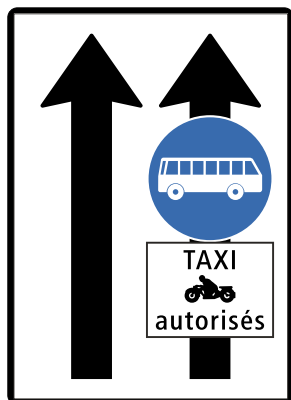


▲ AVANT – APRÈS ▼



CIRCULATION DES DEUX-ROUES MOTORISÉS SUR VOIE DE BUS

Depuis le 14 août 2017, les deux-roues motorisés peuvent emprunter certaines voies réservées aux bus quand la signalisation les y autorise. Le dispositif, plébiscité par 60% des participants aux Etats généraux des transports, doit permettre de faciliter le déplacement des quelque 55'000 motos et scooters immatriculés dans le canton tout en soulageant les voies de circulation.



Placé au départ des tronçons concernés par la mesure, ce panneau indique aux deux-roues motorisés qu'ils sont autorisés à circuler sur la voie de bus.

Trois autres panneaux, installés à différentes hauteurs du tronçon, expliquent aux deux-roues motorisés le comportement à adopter dans les voies de bus. Dès lors qu'ils y circulent, les deux-roues motorisés doivent respecter le feu de signalisation «voie bus» et non celui de la voie normale (Figure 2). Par ailleurs, une fois engagé sur une voie de bus, l'usager ne peut pas en sortir avant la fin de celle-ci (Figure 3).

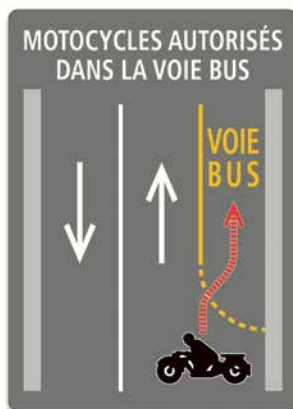


Figure 1

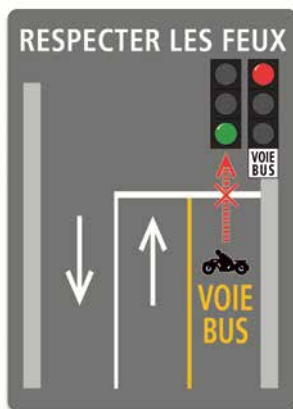


Figure 2

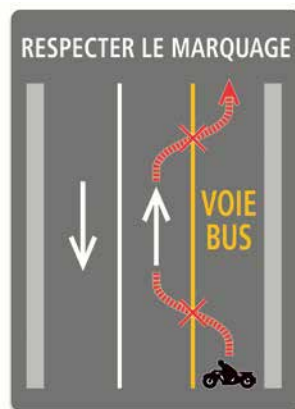
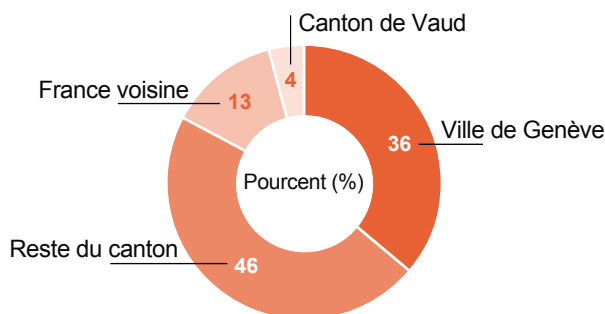


Figure 3

PROFIL DES USAGERS (ENQUÊTE 2014)

DOMICILIATION DES USAGERS DEUX-ROUES MOTORISÉS



- 49% utilisent les deux-roues motorisés pour aller travailler.
- 30% déclarent avoir abandonné la voiture au profit des motocycles pour tous leurs trajets.
- +24% d'utilisateurs en été par rapport à l'hiver.



CONTACTS

INFO-SERVICE

du département de l'environnement,
des transports et de l'agriculture (DETA)

Tél. 022 546 76 00

info-service-deta@etat.ge.ch

www.facebook.com/getransports

www.twitter.com/GE_transports

Fondation des parkings

Carrefour de l'Etoile 1, 1227 Carouge

Réception: 8h00 à 16h30

Accueil téléphonique: 8h30 à 17h00

Tél. 022 827 44 90

admin@fondation-parkings.ch

www.geneve-parking.ch/contacts

Service du Stationnement

Route des Jeunes 6, 1227 Acacias

Réception: 8h00 à 16h30

Accueil téléphonique: 8h00 à 12h00 et
14h00 à 16h30

Tél. 022 300 32 35

Fax 022 300 35 14

EN PARTENARIAT AVEC:



AcidMoto.ch



ci-motards.ch

Le lobby des motards

